

Autres démarches carte grise

TARIF
Sur devis

DOCUMENTS COMMUNS À PRÉPARER

- ☐ Carte grise actuelle et pièce d'identité en cours de validité.
- ☐ Justificatif de domicile de moins de 6 mois. Si vous êtes hébergé : attestation d'hébergement, pièce d'identité et justificatif de domicile de l'hébergeur.
- ☐ Mandat au professionnel (Cerfa n° 13757) et demande d'immatriculation (Cerfa n° 13750), complétés et signés selon la démarche.
- ☐ Selon l'opération : permis de conduire, attestation d'assurance et contrôle technique répondant aux conditions de la démarche.

JUSTIFICATIFS SUPPLÉMENTAIRES SELON LA DÉMARCHÉ

DÉMARCHÉ	DOCUMENTS À PRÉVOIR
Passage en collection	Attestation du constructeur ou de la FFVE ; contrôle technique si le véhicule y est soumis. En cas d'achat : justificatif de cession. En cas d'importation : justificatif fiscal ou douanier selon l'origine.
Modification du genre J.1 ou des caractéristiques techniques	Justificatif de transformation : attestation du constructeur ou de l'aménageur, certificat de conformité, de carrossage ou procès-verbal de réception à titre isolé, selon la modification. Pour une erreur de saisie : document établissant le genre correct.
Décès / succession	Justificatif de qualité d'héritier : attestation du notaire, acte de notoriété ou documents de succession admis. Si plusieurs héritiers : accord ou désistement en faveur du bénéficiaire, ou attestation du notaire. Selon le cas : acte de décès et contrôle technique.
Changement de nom ou d'état civil	Document justifiant le changement : acte de mariage, livret de famille, jugement de divorce, acte d'état civil ou décision de changement de nom, selon la situation.
Ajout ou retrait d'un cotitaire	Pièces d'identité des personnes concernées et signatures requises. Selon le cas : certificat de cession, justificatif de mariage, jugement de divorce ou accord d'attribution du véhicule ; contrôle technique si nécessaire.
Correction d'une erreur	Document prouvant l'information correcte : pièce d'identité, acte d'état civil, justificatif de domicile, attestation constructeur ou autre pièce adaptée à l'erreur.

i Cette liste est indicative : les justificatifs précis dépendent de votre situation. **Contactez l'agence avant de constituer votre dossier.** Tarif sur devis selon la démarche ; taxes et frais administratifs éventuels en supplément.